

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/04

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Evêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER, David VINCENT
Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Laure THOYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dates :

de convocation : 27/03/2024
d'affichage : 27/03/2024

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion qui s'est tenue en présence du président et des deux vice-présidents le 19 mars 2024, comme suit :

Budget de fonctionnement

BP2024		BP2023		
Dépenses		Recettes		
Réelles		Réelles		
011	Charges à caractère général	70 873,46	74 Dotations, subventions et participations	92 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 660,00	75 Autres produits de gestion courante	90,00
65	Autres charges de gestion courante	6 310,00	77 Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	40,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	32 638,46
	Total Réelles	121 883,46	013 Atténuations de charges	0,00
	Ordre		Total Réelles	125 483,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Total Ordre	3 600,00	Total Ordre	0,00
	Total Dépenses	125 483,46	Total Recettes	125 483,46

Budget d'investissement

BP2024		BP2023		
Dépenses		Recettes		
Réelles		Réelles		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 050,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	300,00
21	Immobilisations corporelles	21 284,15	13 Subventions d'investissement	4 000,00
	Total Réelles	25 334,15	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 523,15
	Ordre		024 Produits de cessions	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	Total Réelles	21 823,15
	Total Ordre	0,00	Ordre	
	Total Dépenses	25 334,15	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00
			Total Ordre	3 600,00
			Total Recettes	25 423,15

Le président explique, que conformément aux statuts du SIGE, et à la clé de répartition fixée au nombre d'habitants des deux communes membres du syndicat, les participations des communes sont calculées respectivement comme suit :

A l'identique de 2023 :

Fonctionnement général (92 755) + capital emprunts (4 000) = 96 755 €

Macey : $96\,755 \times 225 \text{ hab} / 545 \text{ hab}$ = 39 945 €

Saint Lyé : $96\,755 \times 320 \text{ hab} / 545 \text{ hab}$ = 56 810 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ADOPTÉ le budget primitif tel que ci-dessus présenté.

ARRETE la participation des communes telle que ci-dessus présentée

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Laure THOYER



Le président,

Denis PHILIPPE

